

CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE DE TRIAL 2008

REGLEMENT

ART.1: La ligue de Bourgogne met en compétition le Championnat de Bourgogne S1, S2, S3+, S3 et le Trophée de Bourgogne France Équipement pour les débutants

ART.2:

- * **Catégorie S1:** Pilotes possédant une licence nationale dans un club de la ligue de Bourgogne.
- * **Catégorie S2:** Pilotes possédant une licence nationale dans un club de la ligue de Bourgogne.
- * **Catégorie S3 Plus:** Pilotes possédant une licence nationale dans un club de la ligue de Bourgogne. Cette catégorie reprend la moitié du tracé S3 (Les zones S3 les plus difficiles) et la moitié du tracé S2 (les zones S2 les plus faciles).
- * **Catégorie S3:** Pilotes possédant une licence nationale prise dans un club de la ligue de Bourgogne.
- * **Trophée Débutants:** Cette catégorie s'adresse à tous les pilotes débutants et membre d'un club de la ligue de Bourgogne. Les zones empruntées seront les zones de niveau initiation et les classements se feront de la même façon que dans les autres catégories. Les licences une épreuve pourront y participer.

ART.3: Ces épreuves ne sont pas obligatoires mais tous les licenciés sont invités à y participer.

ART.4: Ces championnats se disputeront sur les épreuves agréées par la Commission de Trial de la Ligue de Bourgogne, dont les dates sont notifiées en annexe au présent règlement. Un classement séparé sera effectué à chaque épreuve.

ART.5: Les engagements seront reçus obligatoirement par les clubs organisateurs. Le pilote est tenu de faire sa demande lui-même au plus tard 15 jours avant l'épreuve en mentionnant sur le bulletin d'engagement notamment sa ligue ainsi que sa catégorie.

ART.6: Le droit d'engagement indicatif est de 30 €. Une pénalité pour inscription tardive pourra être demandée. Se référer au règlement particulier de chaque épreuve.

ART.7: Le classement du Championnat se fera par addition des points attribués à chaque épreuve. Le classement tiendra compte des meilleurs résultats de toutes les épreuves moins une. Les ex æquo seront départagés en tenant compte du plus grand nombre de places de premier, de second et ainsi de suite.

ART.8: Barème des points

Premier	20 points	Quatrième	13 Points
Deuxième	17 points	Cinquième	11 Points
Troisième	15 points	Sixième	10 points et ainsi de suite

ART.9: Les Trials pourront être organisés suivant les règles techniques de la discipline (Annexe E de la FFM) ou suivant le règlement de l'Open Free.

ART.10: Les épreuves ne devront pas comporter plus d'une zone artificielle non dangereuse accessible à toutes les catégories.

ART.11: La Ligue de Bourgogne offrira aux vainqueurs en plus du titre de Champion de Ligue:

- * 1^{er} S1 – 1^{er} S2 – 1^{er} S3+ – 1^{er} S3 une coupe ou un objet d'art.
- * 2^{ème} S1 – 2^{ème} S2 – 2^{ème} S3+ - 2^{ème} S3 – 2^{ème} débutant une coupe ou un objet d'art.
- * 3^{ème} S1 – 3^{ème} S2 – 3^{ème} S3+ – 3^{ème} S3 – 3^{ème} débutant une coupe ou un objet d'art.
- * Trophée Bourgogne France Équipement 1^{er} catégorie Débutants.

ART.12: Le premier débutant passera en catégorie S3. Le premier S3 passera en catégorie S3+ ou S2. Le premier S3+ passera en catégorie S2. Le premier S2 passera en catégorie S1. La commission de Trial se réserve le droit de modifier les passages dans les catégories supérieures et le nombre de postulants.

ART.13: Les réclamations devront être formulées par écrit et accompagnées d'un chèque de 75 € libellés à l'ordre de la FFM.